

C'est un sentiment inhumain : car il conclut à l'avilissement de tout ce qui n'arrive pas à être le premier, au mépris de tout ce qui n'est pas assez heureux ou assez fort pour se faire une situation élevée. Enfin, c'est un sentiment infortuné : car il est en contradiction avec toutes les réalités de la vie. L'orgueil demande infiniment, et la vie ne donne que peu, d'autant plus cruelle qu'elle favorise quelques uns, et qu'elle montre de loin à l'ambition hâletante ses rares parvenus. L'orgueil dit à un artisan qu'il est souverain, et le malheureux s'en va, l'esprit plein de cette souveraineté, tendre dans la rue la main à un travail qui ne lui vient pas-toujours, et qu'il déshonore d'avance par ses vices. Comment voulez-vous que le bonheur habite dans une contradiction si poignante entre ce que nous sentons et ce qui est réellement.

La doctrine catholique, Messieurs, s'est proposé de changer de fond en comble le sentiment que nous avons naturellement de nous-même. Elle s'est attaquée à ce sentiment qui semblait indestructible et n'être pas différent de notre essence ; elle a espéré nous en former un autre tout contraire, et j'admire cette espérance et cette singulière sécurité. J'admire une doctrine qui ne craint pas de renverser l'homme par sa base, qui non-seulement veut extirper en lui un sentiment radical, mais qui crée un sentiment opposé à l'ancien, et se promet d'en faire l'inauguration au plus profond de son cœur. L'homme vivait d'orgueil, il vivra d'humilité. Et qu'est-ce que l'humilité ? L'humilité est une acceptation volontaire de la place qui nous a été marquée dans la hiérarchie des êtres, une possession de soi-même avec une modération égale à ce que l'on vaut, et qui nous porte à descendre vers ce qui ne nous vaut pas : L'orgueil tendait à monter. L'humilité cherche à descendre. L'orgueil impliquait la haine de la supériorité, la haine de l'égalité, le mépris de l'infériorité ; l'humilité renferme en soi l'amour et le respect de la supériorité dans ceux que la Providence a faits supérieurs, l'amour et le respect de l'égalité dans ceux que la Providence a faits nos égaux, l'amour et le respect de l'infériorité non-seulement dans ceux que la Providence a faits nos inférieurs, mais encore pour nous-mêmes et d'une manière absolue. L'orgueil aspirait à être le premier, l'humilité aspire au dernier rang. L'orgueil voulait être roi, l'humilité veut être serviteur. Sentiment incroyable, qui n'avait pas même de nom dans la langue des hommes, et qui s'est fait un nom, une histoire et une gloire !

Je dis une gloire, car ne croyez pas que l'humilité eût pour but de vous abaisser, elle avait pour but de vous relever ; aucune autre doctrine, Messieurs, n'a prétendu exalter l'âme humaine autant que la doctrine catholique ; aucune autre ne lui a proposé une ambition plus grande et plus extraordinaire. Elle ne lui parle que de ses origines et de ses fins divines ; elle substitue pour elle l'éternité à l'immortalité ; elle lui donne Dieu pour frère et le ciel pour patrie ; elle lui inspire d'elle-même un si profond respect que les moindres obscurcissements de la droiture et de la conscience lui causent de l'horreur, et qu'elle essaierait en vain de vivre tranquille quand la plus légère souillure a compromis la splendeur de sa dignité personnelle. Ainsi la plus haute exaltation de l'âme doit s'allier et s'allier, dans la doctrine catholique, à la plus profonde humilité. Comment cela ? Comment une ambition sans mesure est-elle compatible avec une aspiration toute contraire ?

Je pourrais, Messieurs, ne pas aborder cette explication, puisque je traite seulement des phénomènes de la doctrine ; cependant, il n'est pas inutile de temps en temps que nous touchions au secret intérieur des choses. Levons donc la contradiction apparente qui nous préoccupe, pénétrons jusqu'à l'essence de l'humilité. Sachez-le, Messieurs, la véritable élévation n'est pas dans l'élévation de nature, dans la hiérarchie matérielle ou extérieure des êtres. La véritable élévation, l'élévation essentielle et éternelle, c'est l'élévation de mérite, l'élévation de la vertu. La naissance, la fortune, le génie ne sont rien devant Dieu. Car, qu'est-ce que la naissance devant Dieu qui n'est pas né ? Qu'est-ce que la fortune devant Dieu qui a fait le monde ? Qu'est-ce que le génie devant Dieu qui est l'esprit infini, et de qui nous vient cette petite flamme extraordinaire que nous appelons de ce beau nom ? Évidemment ce n'est là rien. Ce qui est quelque chose devant Dieu, ce qui nous approche de lui, c'est l'élévation personnelle, due à l'effort d'une vertu qui, en quelque rang de nature que nous ayons été placés, reproduit dans l'âme une image sérieuse de la divinité. Or, plus la vertu s'élève d'un lieu bas, plus son mérite est grand. Imiter Dieu, quand on touche aux premiers degrés de son trône, quand on le voit presque face à face, c'est un mérite facile ; mais qu'une créature placée dans un rang inférieur, qu'un simple homme sans naissance, sans fortune, sans génie, courbé sous les outils d'une boutique, et appliqué à la plus vile instrumentation, que cet homme par un mouvement de son cœur, s'élève jusqu'à Dieu, qu'il tire de son âme des flots d'un amour sans tache, qu'il offre à Dieu, quoique si loin de lui, une image de lui-même, assurément son abaissement dans la hiérarchie de nature augmentera son élévation dans la hiérarchie de mérite. L'humilité n'exclut donc pas l'exaltation ; elle la sert ; et bien mieux encore, elle la produit. Car, qu'est-ce que la vertu qui constitue la hiérarchie de mérite ? La vertu, évidemment, n'est pas autre chose que le dévouement de soi aux autres ; or, peut-on se dévouer sans abnégation de soi-même ? Peut-on se sacrifier sans que le premier sacrifice soit celui de l'orgueil ? Car, qu'est-ce que l'orgueil, sinon soi, toujours soi, soi plus que tout autre, soi plus que l'univers, soi plus que l'humanité, soi plus que Dieu ? Qu'est-ce que l'orgueil, sinon l'égoïsme même ? Et comme l'égoïsme et la vertu sont deux mots qui s'excluent, il en suit que l'orgueil et la vertu s'excluent aussi, pour laisser voir claire-

ment que la vertu et l'humilité n'ont qu'une même définition, et qu'ainsi s'abaisser, c'est s'élever. L'orgueil n'est que la forme de l'égoïsme, la passion du néant qui se ramasse en soi et qui veut opprimer tout le reste ; l'humilité est la forme de l'amour, la passion de l'être vraiment grand, qui veut se faire petit pour se mieux donner. Aussi Dieu est-il le plus humble des êtres ; lui qui est sans égal, a des égaux dans la tripleté de la personnalité divine ; lui qui est la hauteur sans mesure, s'est abaissé vers le néant, pour créer l'être, vers l'homme, pour prendre sa nature. C'est de lui, bien plus que de cet empereur romain, que le poète aurait dû dire :

Et monté sur le faite, il aspire à descendre.

Tel est, Messieurs, le sentiment que la doctrine catholique a prétendu imposer à l'homme à l'égard de lui-même. Y a-t-elle réussi ? Je vous en fais le juge. A-t-elle réellement créé l'humilité dans l'homme ? A-t-elle porté l'homme à descendre volontairement ? Vous le savez tous ; l'histoire du catholicisme vous est connue ; vous savez quel sentiment animait les saints, quel sentiment l'Eglise vous inspire à vous-mêmes. C'est la doctrine catholique qui a inauguré dans le monde l'amour sincère de la supériorité ; c'est elle qui y a produit le sentiment de l'égalité et de la fraternité, selon cette expression de l'apôtre : *diligite caritatem fraternitatis, aimez l'amour de la fraternité*. Enfin, c'est elle qui nous a donné le goût de nous faire petits, de descendre du rang de la naissance, de la fortune, de l'éclat du génie ; exemples célèbres que les rois eux-mêmes ont donnés et que donnent encore obscurément tous les jours des âmes sans nombre, imitatrices de l'humilité du Calvaire au milieu de cet effroyable orgueil qui règne encore dans l'humanité, quoique non plus sur l'humanité.

Maintenant, Messieurs, qu'en conclure ? c'est ce qu'il nous faut voir.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

Mardi, le 4 courant, l'Honorable Conseil Législatif et l'Assemblée Législative se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'Adresse suivante à Sa Majesté, à laquelle les deux Chambres ont unanimement concouru :

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine :

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement Provincial Assemblées, demandons très-humblement la permission d'approcher Votre Majesté pour lui renouveler l'expression de nos sentiments affectueux pour la personne de Votre Majesté et son Gouvernement, et pour lui représenter,

Que sachant apprécier les avantages que nous retirons de la sollicitude et de la protection de Votre Majesté, et dont nous espérons pouvoir jouir longtemps sous l'autorité paternelle de Votre Majesté, il sera toujours de notre devoir de soumettre à la très-gracieuse considération de Votre Majesté les matières qui peuvent avoir auprès d'aucune classe des sujets de Votre Majesté la tendance de diminuer le contentement que Votre Majesté désire, nous en avons l'assurance, voir régner dans toutes les parties de Vos domaines.

Que le Français est la langue maternelle d'une classe très-nombreuse des sujets de Votre Majesté en cette Province ; Que de fait, la grande masse de ceux qui composent cette classe ne parlent pas d'autre langue ; Que c'est dans cette langue que la plus grande partie de leurs lois et leurs livres de jurisprudence sont écrits, et que se traitent les affaires journalières qu'ils transigent entre eux ; Que c'est la seule langue dans laquelle ils puissent invoquer les bénédictions du ciel sur eux et sur tout ce qui leur est cher ; Qu'une langue aussi indispensable à une aussi forte portion du peuple fidèle de Votre Majesté, ne peut dans notre opinion être regardée comme une langue étrangère par leur Souveraine, lorsqu'ils s'en servent.

Que les Pré-terres-Royaux de Votre Majesté placèrent sur le même pied les langues des deux grandes classes des sujets de Votre Majesté en cette Province, les traitant tous à cet égard avec une égale justice, et leur donnant le même avantage.

Que ce principe fut constamment maintenu jusqu'à la passation de l'Acte qui unit ces Provinces.

Que nous ne mettons pas en doute que les meilleures intentions et les meilleurs motifs n'aient animé ceux qui décrétèrent la disposition par laquelle il fut déclaré :

« Que tous les writs, proclamations, instruments pour soumettre et convoquer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la Province du Canada, et pour icelle protéger et dissoudre, et tous writs et instruments publics quelconques se rapportant au dit Conseil Législatif et Assemblée Législative et de chacun d'eux respectivement, et tous procédés écrits ou imprimés et rapports de Comités des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative respectivement, seront dans la langue Anglaise seulement. »

Mais, que dans la première Session même de la Législature sous l'opération de l'Acte ci-dessus, il devint indispensable de traduire en Français tous documents et pièces publics : Et à moins de réduire au silence une partie des représentants du peuple, les débats n'eurent ni ne pouvaient avoir lieu sans l'usage de cette langue ; que dans les cours de Justice et les procédés judiciaires elle s'est trouvée d'une égale nécessité après comme avant l'Union, et que dans tous les rapports ordinaires de la vie elle est d'un usage aussi étendu que jamais.

Que la seule distinction qui existe, c'est que la langue Française ne peut être la langue légale des Actes parlementaires ; — distinction de peu d'impor-